

HÉRISSON

LE JOURNAL DE L'INFORMATION PIQUANTE DE LA CGT CGI

la
cgt
CGI

Faire le choix de
l'action collective



Adhérer à la CGT-CGI

Des hausses de salaire pour doper le pouvoir d'achat

Si la mobilisation des salariés a permis d'obtenir des avancées dans certains secteurs d'activité, les rattrapages restent insuffisants face à la nouvelle flambée des prix et des résultats financiers des entreprises. La CGT poursuit ses mobilisations pour exiger de véritables hausses de salaire notamment à travers une pétition.

Après "deux ans de vaches maigres, il y aura des augmentations de salaires" avait promis le patron du MEDEF en janvier dernier pour calmer les attentes des salariés avec la reprise de la croissance économique.

En effet, le record des taux de marge et les résultats exceptionnels du CAC 40 laissaient espérer un rattrapage des salaires. La reprise de l'inflation (+ 2,9% en 2021 selon l'INSEE) laissait espérer un véritable rattrapage.

Dans la réalité, malgré les fortes mobilisations dans les entreprises, **les hausses de salaire n'ont pas été à la hauteur des attentes**. L'augmentation médiane est estimée, d'après une étude d'un cabinet en ressources humaines, à 2,2 % et monte à 2,5 % en incluant ancienneté et promotions.

Des hausses en deçà de l'inflation. Or, avec la nouvelle flambée des prix de l'énergie des dernières se-

maines, la perte de pouvoir d'achat pour une partie des salariés sera donc bien réelle.

L'estimation de la Banque de France d'une hausse de l'inflation de 4,4 % inquiète les salariés, retraités et privés d'emploi qui n'arrivaient déjà pas à boucler leur fin de mois. Aussi, les salariés continuent de revendiquer des hausses de salaire. Jeudi 24, ce sont les retraités qui ont été appelés à descendre dans la rue par l'ensemble des organisations syndicales.

Après le chèque inflation, le gouvernement vient de promettre des mesures d'aide à la pompe pour faire face à la hausse du prix du carburant. Mais la remise de 15 centimes d'euros par litre ne rassure pas.

En France, de mars 2020 à octobre 2021, la fortune des **milliardaires** français a **augmenté de 86%**.

Dans le même temps, 4 millions de personnes supplémentaires se sont retrouvées en situation de vulnérabilité, les 1% les plus riches ont vu leur niveau de vie augmenter de 2,8% en moyenne, quand les 5% des ménages les plus modestes ont perdu jusqu'à 0,5% de leur pouvoir d'achat.

Dans ce contexte incertain, la CGT a lancé, le 17 mars, une pétition des hausses de salaire pour exiger de vivre dignement. Une pétition à partager sur les

réseaux sociaux et à faire vivre dans les entreprises.

Sans attendre après des promesses électorales car c'est aujourd'hui que des millions de français vivent dans l'incertitude de leur avenir, **nous exigeons** :

Le SMIC à 2 000 € brut et la revalorisation de tous les salaires dans le public et le privé ainsi que des pensions ;

L'augmentation automatique de l'ensemble des salaires minima de branches dès lors que le Smic est revalorisé ;

La baisse de la TVA à 5,5% sur les carburants, produits de première nécessité pour des millions de travailleurs ;

Le retour de l'impôt sur la fortune, son amélioration dans sa fonction de solidarité et de progressivité.

SALAIRES, CARBURANTS, ISF :

**POUR DES MESURES
SOCIALES ET FISCALES
VISANT JUSTICE
ET EFFICACITÉ**

signe la pétition CGT !

EDF ou la soumission à la libre concurrence forcée.

Bruno Le Maire se permet de dire qu'«**EDF est une entreprise publique, qui doit servir le public et répondre à un motif d'intérêt général**» (Interview RMC/BFMTV)... **tout en offrant 8 milliards aux distributeurs d'électricité privées, en offrant près de 14 milliards aux marchés financiers, le tout sur le dos de tous les français.**

EDF est en ce début 2022, un cas d'école de la destruction du service public par les politiques sous l'influence du dogme de « la libre concurrence » et ce d'autant plus que notre président et d'autres candidats à la présidentielle remettent sur la table le projet Hercule

1 –Hercule et le dogme de « la libre concurrence » chez EDF : comment détruire un service public efficient

«*La libre concurrence* » auquel on adjoint « *la dérégulation de l'Etat* » forme le pivot du Néolibéralisme qui prône que le privé fait mieux que le public. Depuis Thatcher et Reagan, cette idéologie s'est insinuée dans les institutions internationales, dans l'Union Européenne via les lobbies financiers et est dominante dans les derniers gouvernements en France.

En théorie, comme Noam CHOMSKY le dit : « *en baissant le financement du service public, il ne fonctionnera plus. Les gens s'énerveront, ils voudront autre chose. C'est la technique de base pour privatiser un service public.* » Cela s'est produit pour le transport, l'hôpital, l'éducation et l'énergie.

En pratique, pour le cas d'EDF, cela s'est passé en plusieurs étapes : en voici un petit historique.

En 2003, Séparation de la production, du transport, de la distribution et la vente de l'électricité.

Dans le même temps, ouverture à d'autres intervenants privés sous les directives européennes par la **Loi NOME** :Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité. Cette loi impose à EDF de vendre sa production à ces distributeurs à un prix fixe de 42 € / MWh, inférieur au prix de revient !!! cette offre est dit **prix ARENH** : Accès régulé à l'électricité nucléaire historique. Cela représente jusqu'à 40% de la production électrique d'EDF en 2022. Pratiquement, lorsque le prix de l'électricité est en-dessous du prix offert par EDF, les distributeurs privés s'approvisionnent sur le marché, tout en profitant du prix bas d'EDF lorsque le prix repart à la hausse et fait alors une marge naturelle (prix du marché moins prix ARENH). **Quelle que soit la situation, le privé gagne, alors qu'EDF est toujours perdant ! Toute ressemblance avec les renflouements des spéculateurs financiers de 2008 n'est pas une coïncidence !**

2 - Pour nous, consommateur, La facture n'a cessé de s'alourdir

Achat à terme vs achat au jour le jour : 8 milliards d'euros pour EDF

Comme EDF vend par avance une large part de son nucléaire sur les marchés 'à terme' à 50 € le Mwh (1), elle devra racheter à prix fort sur le marché 'au jour le jour', marché « spot » à environ 300 euros le MWh (1)). Les 20 TWh de nucléaire qu'EDF déjà vendus il y a plusieurs mois, devront donc être racheté au prix fort... **Le coût de cette opération est d'au moins 8 milliards d'euros pour EDF.**

Mesures gouvernementales, 14 milliards d'euros pour le contribuable

Début 2022, les prix de l'électricité sont en hausse ... juste avant l'élection présidentielle.

Les mesures gouvernementales, représentent à elles seules un coût de 14 milliards d'euros pour le contribuable sur la période 2021-2022. La baisse des taxes, destinée à plafonner la hausse à 4 % en février 2022, représente 8 milliards de ce total. Un montant auquel il faut ajouter les 3,8 milliards d'euros d'« indemnité inflation », les 1,5 à 2 milliards du blocage du tarif réglementé du gaz et les 600 millions du chèque énergie exceptionnel. (2)

3 – Proposition de la CGT :

Pour la CGT, Philippe Page Le Mèrou, secrétaire CGT du conseil syndical d'EDF, a déclaré :

« *Malheureusement, le gouvernement a fait le choix de la concurrence. EDF continue à porter les risques industriels dans cette affaire, pas la concurrence.*

On nous dit que le prix de l'électricité augmente à un rythme insoutenable. C'est une réalité. Pourquoi ? Parce que nous sommes rattachés au marché européen de l'électricité, dont les prix sont tirés vers le haut [...] La facture d'électricité en France aujourd'hui devrait être bien inférieure à ce qui est annoncé par le ministère. Nous proposons donc que nous retrouvions notre indépendance énergétique et que les salariés d'EDF travaillent pour leurs concitoyens, pour le service public de l'électricité, pour les entreprises du pays et non pour la concurrence. (3)

Pour la CGT, il faut une renationalisation intégrale de l'entreprise, mais aussi de « sortir du marché et de revenir au monopole public pour maîtriser les prix ».

1. [Prix du marché de gros 2022 : Epex Spot Electricité - Bourse \(kelwatt.fr\)](#) coût au jour le jour
2. [«Bouclier tarifaire» contre la hausse des prix de l'énergie: un coût de 14 milliards pour l'État \(lefigaro.fr\)](#)
3. [EDF: les mesures imposées de l'État ne passent pas \(rfi.fr\)](#)

Le MEDEF s'attaque à notre temps de travail : + d'heures / - de RTT

Le patronat de notre branche professionnelle propose de négocier, en contrepartie du télétravail, de nouvelles dispositions concernant le temps de travail.

Objectif : intensifier le travail en rallongeant sa durée.

Est-ce une revendication profonde du patronat exprimée par Syntec Conseil (syndicat patronal affilié au MEDEF) dans une adresse aux présidentiables ? Il reste que c'est encore les salariés qui vont trinquer.

Revenons aux dispositions que Syntec et Cinov voudraient mettre en place.

Ces dispositions s'adresseraient uniquement aux salariés qui télétravaillent au moins 10% du temps. Pour un temps plein, c'est environ 16h, donc deux jours de télétravail par mois. Autant dire que les dispositions vont s'appliquer à quasiment tous les sala-

Position / Coefficient	Minima conventionnel	Minima +20%
2.1 / 105	2 186,10	2 623,32
2.1 / 115	2 394,30	2 873,76
2.2 / 130	2 706,60	3 247,92
2.3 / 150	3 123,00	3 747,60
3.1 / 170	3 490,10	4 188,12
3.2 / 210	4 311,30	5 173,56
3.3 / 270	5 543,10	6 651,72

riés. Ce qu'ils ne sont pas arrivés à faire, il y a quelques années, ils le tentent en s'imaginant que l'on soit trop bêtes pour le comprendre. C'est raté.

Proposition 1 : Un forfait jour dès le coef. 105

Ainsi, au lieu d'un forfait jour ouvert au coef. 170 (position 3.1 de la convention) avec un salaire à 115% du minimum de notre convention collective, il s'appliquerait dès le coef. 105 (2.1) avec un salaire à 120% du minimum conventionnel.

Autrement dit, les salariés pourraient être en forfait jour si, pour les coefficients 105, ils ont une rémunération de 2 623,32 €. Aujourd'hui, il faut être 170 et gagner 4 013,61 €.

Syntec et Cinov proposent, ni plus, ni moins, de généraliser le forfait jour à presque tous les cadres. C'est simplement la possibilité de travailler jusqu'à 13h par jour sur 218 jours. Même 215 jours ne changeraient pas grand-chose. **C'est une tentative pour contourner légalement les 35h**, pour une rémunération qui ne correspond en rien aux qualifications, aux responsabilités des salariés et à leurs besoins. Le patronat a choisi d'intensifier le travail quitte à ce que les salariés n'aient plus de vie personnelle et voient leur santé se détériorer.

Les cadres concernés passeraient de 1607h annuelles à 2834h (218j*13hr) en perdant des jours de RTT. Le taux horaire des cadres concernés en serait automatiquement diminué.

Proposition 2 : Un forfait horaire annuel

Le patronat propose une convention de forfait horaire annuelle incluant des heures supplémentaires. Il offre deux possibilités :

- **Un forfait annuel à 1 767h**, c'est-à-dire 1 607h correspondant aux 35h + 160h supplémentaires
- **Un forfait annuel à 1 927h**, c'est-à-dire 1 607h + 320h supplémentaires

D'un côté, nous avons une semaine de 38,5h en moyenne annuelle et de l'autre, une semaine de 42h. Les 160h et 320h sont rémunérées à 125% pour tenir compte des heures supplémentaires.

Mais tout cela entraînerait de facto **la perte des jours de RTT** car le salarié a un contrat de travail qui est de base à 35h avec des heures supplémentaires qui seraient prépayées.

Face à un capitalisme prédateur dont les rares inhibitions tombent les unes après les autres, **la CGT n'entend pas faiblir**. Gardons à l'esprit que le Syntec, et le patronat en général, ne joue pas une partie gagnée d'avance. Nous pouvons toujours nous organiser collectivement pour **défendre nos droits, et en conquérir de nouveaux**

**Emparons-nous ensemble de ces questions cruciales pour notre avenir !
Discutez-en avec vos représentants
CGT-CGI et rejoignez la CGT-CGI.**

Adhérer à la CGT-CGI

« La Loi : c'est moi ! » dit la Direction de CGI

Après avoir vivement contesté les dernières élections professionnelles auprès de plusieurs tribunaux, la décision concernant les élections de 9 CSE (sur 12) est tombée, extrait : « Par ces motifs, la cour : **Annule les élections de la délégation du personnel** au comité social et économique de l'établissement xxxxxx qui se sont déroulées en novembre et décembre 2019 ».

Afin de pouvoir comprendre la portée d'un tel acte, la CGT CGI a demandé l'interprétation de l'inspectrice du travail des Hauts de Seine (adresse du siège de CGI) et la réponse est sans appel, extrait :

« L'annulation des élections par le juge entraîne un certain nombre de conséquences immédiates :

La disparition immédiate des mandats en cours et ses conséquences : L'annulation des élections entraîne, ipso facto, la disparition immédiate (dès notification du jugement) de l'ensemble ou d'une partie des mandats détenus au titre de l'élection annulée. **Les ex-élus ayant perdu leur mandat, ils ne sont plus en droit de l'exercer.**

L'annulation des élections empêche également l'institution représentative concernée d'exercer pour l'avenir ses attributions, du fait de la disparition de ses membres. **Le CSE ne peut plus assumer les différentes missions qui lui sont dévolues** ».

Cette décision est importante car elle place les instances concernées dans l'impossibilité de prendre de nouvelles décisions concernant son budget et de rendre un avis quelconque sur des sujets importants (formation, politique sociale, OPA sur une entreprise de 3000 salariés etc.) , seul ce qui a déjà été acté avant le jugement peut être poursuivi. Il

en est de même pour l'instance centrale, le CSEC, composé d'élus des différents CSE.

Cependant, dans l'ensemble des instances concernées qui ont été réunies, la Direction de CGI a fait une déclaration qui se termine ainsi : « Dans l'attente et afin de maintenir le dialogue social tant au sein de la BU xxxxxxxx qu'au sein de CGI France en général, les CSE et réunions de ceux-ci ont été et **sont maintenus sans que cette décision de faveur ne soit de nature à faire renoncer CGI à ses droits et à l'application des arrêts rendus dans ce dossier** »

Cela se traduit aisément par « on applique la loi, quand on veut, comme on veut ».

Alors que la CGT CGI a, dès le 1^{er} février, demandé officiellement lors d'une réunion sur ce sujet une prorogation des mandats à la notification du jugement, CGI préfère laisser les élus des 9 CSE concernés sans mandat, et donc les salarié·es sans représentants, sans toutefois lancer les démarches d'organisation de nouvelles élections.

Nous avons réitéré notre demande de prorogation pour que chaque salarié de CGI puisse être pleinement représenté et dans l'intérêt de toutes et tous. Sans réponse ferme de la direction sur ce point, ni organisation de nouvelles élections, se posera la question de l'entrave volontaire de CGI à la représentation du personnel.

Laurent Gérin accusait récemment les organisations syndicales d'avoir « franchi le Rubicon » car nous exerçons pleinement notre droit d'expression et d'information des salariés. A l'aune de cette affaire, nous nous demandons si ce ne serait pas plutôt lui qui se comporte en César...

Délégués et représentants CGT

Délégué Syndical Central

Pascal GIFFARD BOUVIER 06.11.83.78.27

CBC

Randja KANOUNI
06.99.87.85.06

FS

Éric MARCOU
06.38.40.56.18

EUTM

EI Bachir MOUTIK
06.63.96.63.62

Grand-Est

Sylvie DAMON
06.69.40.27.14

Saïd BOUTAHRA
06 23 72 64 71

FGDC

Felix ROSAY
07.75.09.99.79

Grand SUD

Pascal GENTY
06.95.69.74.02

Franck ELIES
06.10.65.38.96

TPSHR

Jacques SANCHEZ
06 85 62 20 29

Grand-Ouest

David CROCHU
06.76.01.24.20

André LE CHUITON
06.98.94.15.67

Daniel MENUET
06 85 24 45 21



Twitter

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>



47 rue des Docks, 69336 LYON

04.69.64.61.17

contact@cgt-cgi.com | www.cgt-cgi.com

Consultez tous les documents mis en ligne sur notre site CGT CGI via ce [lien](#) ou sur l'intranet CGI à travers cet autre [lien](#)